

MM20 (F) – REQUÊTE EN POURSUITE DE LA PROCÉDURE

À remplir par le déposant ou le titulaire :

Nombre de feuilles supplémentaires :

Référence du déposant ou du titulaire :

1. NUMÉRO DE RÉFÉRENCE OMPI

Veillez indiquer la référence de l'OMPI qui figure sur l'avis d'irrégularité, par exemple, EN-I/783955701/LB.

2. NUMÉRO DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL OU NUMÉRO DE LA MARQUE DE BASE

Lorsque la requête concerne un enregistrement international, veuillez indiquer le numéro d'enregistrement international.

Lorsque la requête concerne une demande internationale, veuillez indiquer soit la date et le numéro de la demande de base, soit la date et le numéro de l'enregistrement de base.

a) **Numéro de l'enregistrement international :**

b) **Numéro de la demande de base :**

Date de la demande de base
(jj/mm/aaaa) :

c) **Numéro de l'enregistrement de base :**

Date de l'enregistrement de base
(jj/mm/aaaa) :

3. NOM DU DÉPOSANT/TITULAIRE¹

Tel qu'indiqué dans la demande internationale ou tel qu'inscrit au registre international.

Nom:

4. REQUÊTE EN POURSUITE DE LA PROCÉDURE

La requête en poursuite de la procédure concerne l'inobservation d'un délai lié à une notification d'irrégularité portant sur les éléments suivants (cochez la case qui convient) :

- Une demande internationale, y compris le paiement manquant ou insuffisant des émoluments et taxes (règle 11.2) ou 3), ou règle 12.7)).
- L'inscription d'une licence, y compris le paiement manquant ou insuffisant des taxes (règle 20bis(2)).
- Une désignation postérieure, y compris le paiement manquant ou insuffisant des émoluments et taxes (règle 24.5)b)).
- L'inscription d'un changement de titulaire, d'une limitation, d'une renonciation ou d'une modification du nom, de l'adresse ou de la forme juridique du titulaire, d'une radiation de l'enregistrement international ou d'un changement de nom ou d'adresse du mandataire, y compris le paiement manquant ou insuffisant des taxes (règle 26.2)).
- L'inscription de la division d'un enregistrement international relative à des taxes manquantes ou insuffisantes (règle 27bis.3)c)).
- Le paiement de la deuxième partie de la taxe individuelle (règle 34.3)c)iii)).
- Une demande visant à ce qu'un enregistrement international continue de produire ses effets dans un État successeur, y compris le paiement manquant ou insuffisant des taxes (règle 39.1)).

Veillez noter que les conditions pour lesquelles le délai respectif n'a pas été respecté doivent être remplies au moment de la présentation de cette requête (y compris le paiement de tous les émoluments et taxes en souffrance).

¹ Lorsque la demande internationale est **conjointement déposée** ou l'enregistrement international fait l'objet d'une **cotitularité**, veuillez indiquer ici le nom de chaque co-déposant/co-titulaire tel qu'inscrit dans l'enregistrement international.

5. SIGNATURE DU DÉPOSANT, DU TITULAIRE ET/OU DE SON MANDATAIRE

Déposant ou titulaire (tel qu'indiqué dans la demande internationale ou inscrit au registre international) :

En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :

Nom :

--

Signature :

--

Mandataire du déposant ou du titulaire (tel qu'indiqué dans la demande internationale ou inscrit au registre international) :

En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :

Nom :

--

Signature :

--

MÉTHODE DE PAIEMENT

Si vous souhaitez débiter le montant des émoluments et taxes de votre compte courant ouvert auprès de l'OMPI, cochez la case et fournissez les informations demandées à la rubrique a). Si vous avez déjà transféré ces montants sur le compte bancaire ou postal de l'OMPI, veuillez indiquer autant d'informations que possible à la rubrique b) afin de permettre à l'OMPI d'identifier et d'affecter votre paiement.

a) INSTRUCTION À L'EFFET DE PRÉLEVER SUR UN COMPTE COURANT

- Par la présente, il est donné instruction au Bureau international de prélever le montant requis des taxes sur un compte courant ouvert auprès du Bureau international (si cette case est cochée, il n'est pas nécessaire de compléter b)).

Titulaire du compte :	
Numéro de compte :	
Identité de l'auteur des instructions :	

b) TRANSFERT SUR LE COMPTE BANCAIRE OU POSTAL

Identité de l'auteur du paiement :	
------------------------------------	--

Paiement reçu et confirmé par l'OMPI	<input type="checkbox"/>	Numéro de quittance de l'OMPI	
Versement sur le compte bancaire de l'OMPI n° IBAN CH51 0483 5048 7080 8100 0 Crédit Suisse, CH-1211 Genève 70 Swift/BIC : CRESCHZZ80A	<input type="checkbox"/>	Références du paiement	jj/mm/aaaa
Versement sur le compte postal de l'OMPI (uniquement pour des paiements intereuropéens) n° IBAN CH03 0900 0000 1200 5000 8 Swift/BIC : POFICHBE	<input type="checkbox"/>	Références du paiement	jj/mm/aaaa

FEUILLE DE CALCUL DES TAXES

MONTANT DES TAXES

La taxe pour la poursuite de la procédure est de 200 francs suisses.	TOTAL (francs suisses)	=	200.-
--	-------------------------------	---	--------------

